

# Règlement

## Jeu Concours

### « Mois Anniversaire, 14 ans ça se fête ! »

#### Article 1 :

La société NETQUATTRO SPORTS, société par actions simplifiée au capital de 318 600€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 423 810 324 00024 / APE 4791A, dont le siège social est ZAC de Champfeuillet, 6 rue Jean Arnaud 38 500 Voiron organise du 3 au 31 mars 2014 à minuit inclus, un jeu en ligne gratuit sans obligation d'achat dénommé «Mois Anniversaire, 14 ans ça se fête !».

#### Article 2 :

La participation à ce jeu-concours emporte l'acceptation pleine et entière du présent Règlement.

Le jeu est accessible uniquement sur le site Internet [www.fitnessboutique.fr](http://www.fitnessboutique.fr). Il est nécessaire de posséder une adresse de courrier électronique afin que soit validée la participation au jeu.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et en Corse à l'exclusion de toute personne ayant participé, directement ou indirectement, à l'élaboration du jeu. A cet égard, les salariés, leurs conjoints et les descendants directs de la société NETQUATTRO SPORTS ne sont pas autorisés à participer à ce jeu ainsi que l'ensemble du personnel de l'étude d'huissiers désignés à l'article 13 du présent Règlement.

Tout participant au jeu âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au jeu. L'Organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

#### Article 3 :

Pour participer au jeu «Mois Anniversaire, 14 ans ça se fête !», il suffit de se connecter à la page « jeux concours » sur [www.fitnessboutique.fr](http://www.fitnessboutique.fr) et de répondre correctement à 3 questions qui sont :

1 > Combien de magasins possède l'enseigne FitnessBoutique : réponse 1 : 32 réponse 2 : 48 réponse 3 : 53

2 > Qu'est qu'un « elliptique » : réponse 1 : un vélo réponse 2 : un tapis réponse 3 : un rameur

3 > Quel anniversaire fête FitnessBoutique : réponse 1 : 12 ans réponse 2 : 13 ans réponse 3 : 14 ans

Après validation le participant inscrit ses coordonnées en indiquant son nom, son prénom et son adresse électronique. Tout formulaire d'inscription ou de participation incomplètement renseigné empêche la prise en compte de la participation au jeu, et est invalidée.

Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participations et des lots. Une fois inscrit, le participant aura la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles.

Il n'est admis qu'une seule inscription par participant. Un participant qui se serait créé plusieurs adresses électroniques avec le même nom serait exclu du jeu et ne pourrait prétendre au gain qui lui aurait été attribué.

La transmission de toute information personnelle indispensable pour participer à ce jeu se fait dans le respect de la législation française conformément aux dispositions visées à l'article 9 du présent Règlement.

#### Article 4 :

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

1 > Tapis de course Moovyo Think	valeur 1599 € TTC
2 > Vélo d'appartement Kettler Giro P	valeur 599 € TTC
3 > Un électrostimulateur Compex Full Fitness	valeur 599 € TTC
4 > Une paire d'haltères FitnessDoctor réglable 2,5 a 24 kg	valeur 399 € TTC
5 > Un banc FitnessDoctor Black Bench	valeur 299 € TTC
6 > Un TRX Home Kit	valeur 219 € TTC
7 > Quatre Kettebelts 8kg FitnessDoctor	valeur 20 € TTC
8 > Quatre Kettebelts 8kg FitnessDoctor	valeur 20 € TTC
9 > Quatre Kettebelts 8kg FitnessDoctor	valeur 20 € TTC
10 > Quatre Kettebelts 8kg FitnessDoctor	valeur 20 € TTC
11 > Trois montres Polar FT1	valeur 49,90 € TTC
12 > Trois montres Polar FT1	valeur 49,90 € TTC
13 > Trois montres Polar FT1	valeur 49,90 € TTC

L'attribution des lots ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les lots sur le présent jeu-concours ne sont pas contractuelles.

#### Article 5 :

La désignation des gagnants se fera par tirage au sort. Tous les participants ayant correctement enregistré leur participation se verront attribuer un numéro électronique. C'est ce numéro qui servira au tirage au sort qui aura lieu au plus tard un mois à compter de la date de clôture du jeu «Mois Anniversaire, 14 ans ça se fête !», au siège de NETQUATTRO SPORTS, en présence d'un huissier de justice. Le tirage au sort s'effectuera par voie électronique.

Le lot offert est strictement nominatif et ne peut donc pas être cédé à une autre personne. Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie du lot gagné, il perd le bénéfice complet dudit lot et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie.

Par ailleurs, NETQUATTRO SPORTS avise chaque gagnant par courrier électronique à l'adresse électronique indiquée sur la fiche d'inscription à la newsletter, au plus tard dans le mois qui suit la clôture du jeu. Avant l'expédition du lot, le gagnant justifie de son identité. Une seule participation par foyer peut être validée de sorte qu'un lot est expédié par foyer soit un seul lot envoyé à la même adresse. Les gagnants du jeu autorisent toute vérification concernant son identité et son domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive entraînera l'élimination du participant. De même, l'Organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent Règlement.

NETQUATTRO SPORTS ne peut être tenue en aucun cas responsable en cas d'erreur ou de non distribution d'un avis de gain par courrier électronique imputable aux fournisseurs d'accès à Internet.

NETQUATTRO SPORTS ne saurait être tenue responsable de toute avarie, vol et perte intervenus lors de la livraison. Les lots non réclamés, non distribués ou retournés trois mois à compter de la livraison sont déclarés perdus et ne font pas l'objet d'un nouveau jeu.

#### **Article 6 :**

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet en particulier sur ses performances techniques, les temps de consultation, d'interrogation ou de transfert des informations, les risques d'interruption et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, ainsi que l'absence de protection de certaines données à l'encontre des détournements éventuels et les risques de contamination par les éventuels virus circulant sur le réseau.

NETQUATTRO SPORTS ne saurait être tenue responsable des risques inhérents à toute connexion sur Internet.

NETQUATTRO SPORTS ne saurait être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative, dans les cas suivants :

- si un participant est déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet
- si un participant subit une panne technique quelconque
- si une défaillance technique du serveur télématique survient
- en cas de panne d'EDF ou d'incident du serveur
- des problèmes d'acheminement
- du fonctionnement du logiciel du participant
- des conséquences de tout virus, bogues informatiques, anomalies et défaillances techniques
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limitée la possibilité de participer au jeu.

Il est précisé que NETQUATTRO SPORTS ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site Internet [www.fitnessboutique.fr](http://www.fitnessboutique.fr).

Toute modification des termes et conditions du présent jeu, sa suspension ou annulation sont communiquées aux participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour sa promotion sur Internet.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de tout participant au site et leur participation se fait sous leur entière responsabilité.

Il est convenu que NETQUATTRO SPORTS pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers et enregistrements, opérations et autres éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par NETQUATTRO SPORTS notamment dans ses systèmes d'information en rapport avec l'utilisation du site Internet. Ces éléments constituent des preuves qui seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

NETQUATTRO SPORTS se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent Règlement, ou aurait tenté de le faire.

NETQUATTRO SPORTS se réserve la faculté d'interrompre ou de suspendre l'intégralité ou une partie du présent jeu, à tout moment et sans préavis, sans avoir à en justifier. Dans ce cas, la responsabilité de NETQUATTRO SPORTS ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Si à la suite d'une difficulté technique, plusieurs participants se voyaient attribuer la même dotation en disponibilité insuffisante, seul le premier à l'avoir gagné (tel que ressortant des éléments disponibles pour la société organisatrice) pourrait la recevoir. NETQUATTRO SPORTS ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du présent jeu pour un navigateur donné. NETQUATTRO SPORTS ne garantit pas que le présent jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés.

De plus, NETQUATTRO SPORTS ne garantit pas que le présent jeu, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites tiers pour lesquels apparaissent des liens hypertextes ne contiennent pas de virus ou d'autres composants susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

#### **Article 7 :**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants au jeu-concours disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant communiquées à NETQUATTRO SPORTS dans le cadre du jeu-concours. Les participants peuvent exercer ce droit, et/ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers, par demande écrite adressée à NETQUATTRO SPORTS à l'adresse visée en préambule du présent règlement.

#### **Article 8 :**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraîne la disqualification du participant. Est notamment considérée comme une fraude, le fait pour un participant de s'inscrire sous un prêtre-nom fictif ou emprunté à une personne tierce, chaque personne devant s'inscrire sous son propre et unique nom et ne participer qu'une fois.

NETQUATTRO SPORTS ne saurait encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

**Article 9 :**

La participation au présent jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Les frais de connexion (connexion Internet à [www.fitnessboutique.fr](http://www.fitnessboutique.fr) à l'exception des connexions haut débit ne faisant pas l'objet de facturation de communications) engagés pour participer au jeu seront remboursés, sur simple demande écrite (remboursement du timbre sur demande au tarif lent en vigueur) envoyée à NETQUATTRO SPORTS à l'adresse du siège social indiquée à l'article 1 du présent Règlement.

Le montant remboursé est calculé sur la base d'une estimation forfaitaire à partir d'un temps de connexion largement suffisant de 5 minutes pour participer, soit 0,22 (vingt-deux centimes) € TTC. Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées. Une seule demande remboursement des frais de connexion par participant est prise en compte pour le présent jeu.

Les frais de connexion et d'affranchissement sont remboursés par chèque dans un délai de quatre semaines à partir de la réception de la demande écrite. Toute demande de remboursement n'est prise en compte que si elle émane du participant lui-même, ou de son parent, ou toute personne exerçant sur lui l'autorité parentale s'il s'agit de mineurs.

NETQUATTRO SPORTS se réserve le droit d'effectuer toute vérification qu'il estimerait nécessaire, de demander tout justificatif de dépense et d'engager, le cas échéant, toute poursuite en cas de fraude.

**Article 10 :**

Le présent règlement est déposé aux SELARL JURIS-38 Hugues MONTOYA – Christine PAYSAN, Huissiers de Justice associés 18 bis cours Sénozan 38500 VOIRON.

Le Règlement du jeu est disponible sur le site [www.fitnessboutique.fr](http://www.fitnessboutique.fr). Il est possible de consulter et d'imprimer le présent Règlement dans son entier ou par extraits sur le site du jeu [www.fitnessboutique.fr](http://www.fitnessboutique.fr).

Le Règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de NETQUATTRO SPORTS à l'adresse du siège social indiquée à l'article 1 du présent Règlement.